



Garde d'enfant non respectée et participation financière

Par **val400**, le **09/07/2013** à **00:15**

bonjour le père de ma fille ne prend pas toute sa période de vacances d'été, parce qu'il n'a pas eu ses congés. Par ailleurs, moi, je travaille pendant cette période là et suis bien obligée de me débrouiller quand même.
Je lui ai donc demandé de participer au paiement du centre de loisir pour la période où il aurait dû la prendre et j'ai eu un refus catégorique.
Qu'en est-il de ses obligations par rapport à cela?
Peut-il également ne pas la prendre alors qu'il devrait?
Puis-je faire un courrier à mon avocate pour lui signaler cela et que cela soit mis dans mon dossier ouvert lors du passage devant le JAF?
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **09/07/2013** à **02:41**

Bonjour, le père a un droit de visite et non une obligation, S'il ne la prend pas vous ne pouvez pas la lui imposer. Sans nouveau jugement, il n'est pas non plus obligé de participer à d'autres frais que ceux indiqués dans le dernier jugement. Si vous souhaitez une pension plus élevée puisque vos frais sont plus importants, il faut saisir le JAF, cordialement